

"La génétique médicale pour tous" : l'Agence de la biomédecine lance la nouvelle version du site www.genetique-medicale.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE : 11/05/2026

L'Agence de la biomédecine lance la nouvelle version de son site internet www.genetique-medicale.fr, entièrement refondu sur les plans technique, graphique et enrichi de nouveaux contenus. Seul portail public à couvrir l'ensemble du champ de la génétique médicale à chaque étape du parcours de soins, ce site s'adresse en priorité au grand public, aux patients et à leurs proches, ainsi qu'aux professionnels de santé.

Une navigation et un accès à l'information entièrement repensés

Le nouveau site www.genetique-medicale.fr, élaboré spécifiquement autour du fil conducteur "La génétique pour tous", a été entièrement repensé pour faciliter l'accès à l'information. Le contenu est désormais organisé en trois grandes rubriques : "Les maladies génétiques", "La génétique médicale en France" et "Les examens génétiques". Un outil de recherche personnalisée permet par ailleurs à chaque visiteur d'accéder rapidement aux contenus correspondant à ses sujets d'intérêt.

L'objectif de l'Agence de la biomédecine est de s'assurer que toute personne cherchant une information sur les tests génétiques ou les maladies génétiques héréditaires trouve, en premier lieu, une information fiable, neutre et sérieuse sur ce site.




Un portail de référence, sans équivalent

Le site www.genetique-medicale.fr, bénéficiant d'un excellent référencement naturel dans les moteurs de recherche, est aujourd'hui le site de référence en France en matière de génétique médicale auprès du grand public. Il couvre l'ensemble du champ, du diagnostic préimplantatoire aux examens génétiques réalisés sur une personne décédée, en passant par le diagnostic prénatal, les données incidentes et le cadre légal encadrant ces pratiques. Les visiteurs peuvent ainsi trouver en un seul lieu à la fois une information générale sur la génétique médicale et un accompagnement personnalisé du parcours de soins.

Des contenus accessibles, diversifiés, et amenés à s'enrichir

Le site intègre sept nouvelles vidéos développées par le réseau [GEM-EXCELL](http://www.gem-excell.fr) et il continuera d'évoluer avec la création de nouveaux contenus sur des sujets tels que la médecine génomique ou les données incidentes. Ce site a vocation à s'enrichir en continu pour accompagner patients, proches et professionnels de santé face aux évolutions rapides de la génétique médicale.

À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

   Contact presse : Hélène Duguet, helene.duguet@biomedecine.fr | Site presse de l'Agence : <https://www.agence-biomedecine.fr/fr/suggestion/presse>